

## Conseil communal du 3 novembre 2014 – M. FRANCOIS

### Question de M. Maingain relative à « l'annonce de M. Courtois de construire des piscines dites « temporaires » le long du canal »

**M. Maingain.**- Voici environ deux semaines, M. l'échevin des Sports a annoncé sa volonté de construire des piscines dites « temporaires » le long du canal. Si l'on entrevoit ici la résurrection d'un vieux projet cher à M. Smet, cette annonce soulève toutefois de nombreuses questions. Je n'ai pas encore d'avis sur le sujet, mais j'aimerais connaître, d'une part, le coût estimé de la construction de chaque piscine « temporaire » et, d'autre part, la définition d'une telle piscine. S'agit-il de piscines prévues pour quelques années et démolies à terme ? Le contrôle de la qualité de l'eau et des services offerts pose également question. J'aimerais donc savoir comment fonctionneront ces piscines.

S'agira-t-il de piscines à ciel ouvert ?

Où et comment seront agencés les vestiaires ?

Comment seront chauffés l'eau et les locaux ?

En outre se pose une question de choix politique. Je comprends qu'il faille diversifier notre offre de piscines publiques - il s'agit d'un enjeu majeur pour notre Région - mais la question est de savoir si la Ville doit prendre seule une telle décision. Nous éprouvons déjà des difficultés à maintenir nos trois piscines existantes - l'une d'elles est fermée pour l'instant.

L'échevin peut-il me communiquer le déficit annuel des Bains de Bruxelles ?

Quels sont les investissements en attente pour nos infrastructures actuelles ? Je crains en effet que l'on n'investisse dans ces nouvelles piscines avant de le faire dans les piscines existantes, ce qui serait dommageable en termes de choix politique.

En outre, en marge de cette conférence de presse, M. Courtois a annoncé le déménagement de l'équipe de basket du Basic-Fit sur le plateau du Heysel, dans une toute nouvelle salle. Alors que votre projet pour l'athlétisme et les autres

clubs sportifs présents sur le plateau est encore flou, voilà que vous nous annoncez déjà une solution pour Basic-Fit ! J'ai même entendu parler d'un projet visant à recouvrir les gradins du Primerose. Cela condamnerait-il le tennis ? J'aimerais obtenir des éclaircissements.

**M. François**.- Il s'agit effectivement d'un problème structurel qui concerne la politique des piscines sur tout le territoire de la Région. Il y a tout lieu de mener une réflexion sur les stratégies à appliquer pour nos piscines existantes, tout en élargissant cette réflexion aux solutions alternatives, pour autant qu'elles soient crédibles et réalistes.

Concernant les piscines existantes, où en est votre réflexion sur les horaires élargis, sur la réorganisation des plages horaires (70 %) réservées aux clubs et aux écoles ?

Quant aux infrastructures alternatives et temporaires et à vos récentes déclarations dans la presse, je ne reviendrai pas sur les questions posées par M. Maingain, mais je m'interroge également sur le coût global. Vous avez cité le chiffre de 100.000 € de coût d'installation, mais qu'en est-il des coûts supplémentaires liés à l'accueil, la mobilité, le stationnement, la consommation énergétique, le traitement des eaux usées... ?

Ce genre de bassin à ciel ouvert est-il essentiellement destiné à la saison estivale et répond-il structurellement à la demande des Bruxellois ? Car il faut faire la distinction entre un bassin récréatif et un bassin où l'on peut vraiment pratiquer la natation.

Vous êtes-vous inspiré d'expériences positives menées à l'étranger ? En examinant le dossier, j'ai constaté l'existence de projets similaires à Berlin et à New York. Si mes souvenirs sont exacts, Anvers avait installé un bassin flottant sur l'Escaut en 2012.

Il s'agit d'un élément essentiel de notre politique sportive, puisque la natation est un sport universel, qui doit être accessible à tous. Elle mérite donc une réflexion plus globale, et pas seulement des effets d'annonce.

**M. Courtois**, échevin.- Je me réjouis que ces questions fassent l'objet d'un débat dans cette assemblée. Trois sports sont « naturels » : la course, la boxe et la nage. Ils ont été pratiqués spontanément, sans infrastructures. Tous les autres sports ont été organisés par l'homme.

Un constat s'impose : le nord de Bruxelles est particulièrement pauvre en piscines. Or c'est justement dans cette partie de la Ville qu'il en faudrait le plus. Comme d'habitude, le sud, quant à lui, est parfaitement outillé en infrastructures sportives, y compris en bassins. Je m'intéresse donc particulièrement au nord, où certains problèmes doivent en outre être résolus.

Ma troisième remarque concerne les écoles et les horaires, qui constituent précisément le point de départ de ma réflexion. Nos piscines sont utilisées à 65 % par des écoles. Cela signifie que le Bruxellois moyen qui a envie d'aller nager ne peut pas le faire, car la priorité est accordée aux écoles, puis aux clubs. J'en arrive à ma quatrième remarque. La Ville de Bruxelles dispose de trois piscines.

Il s'agit d'un service public, mais en l'occurrence, il est déficitaire : d'environ 2 millions € en 2012, de 895.000 € en 2013 et de 833.000 €, jusqu'à présent, en 2014. Difficultés supplémentaires : seuls certains peuvent accéder à nos piscines et l'une d'elles, celle de Laeken, est fermée. On me dit qu'elle rouvrira ses portes fin 2015. Il fallait donc trouver une autre solution. J'avais entendu parler de piscines dites temporaires installées aux Jeux olympiques de Londres pour permettre aux nageurs de s'entraîner avant de pénétrer dans le grand bassin. Je précise d'emblée qu'il ne s'agit pas de bassins à ciel ouvert. Je respecte le projet de M. Smet, mais il s'agit, ici, de piscines en structures, concept déjà pratiqué à l'étranger.

Le coût de construction dépendra évidemment du type de piscine retenu dans le cadre de l'appel d'offres. En d'autres termes, quels matériaux allons-nous utiliser ? La piscine sera-t-elle en matière synthétique ou en inox ? Le coût dépendra aussi du choix de l'encadrement. Une fois la décision prise à cet égard,

nous établirons le cahier des charges. Je vous informe d'ores et déjà que les prix annoncés sont nettement moins élevés que le coût d'une construction en dur, actuellement de l'ordre de 10 millions €.

Le terme « temporaires » est mal choisi, mais je n'en ai pas d'autre. L'on pourrait parler de piscines « temporaires dans le définitif », puisqu'il s'agit de bassins autonomes qui ne nécessitent pas la construction d'une structure traditionnelle, donc d'un bâtiment en béton pour leur exploitation. *Stricto sensu*, les matériaux potentiels utilisés pour leur construction - matière synthétique ou inox - en permettent une exploitation de longue durée, équivalente à celle des piscines traditionnelle. En pratique, la durée d'exploitation de ces piscines dépendra essentiellement du concept retenu au terme de l'étude en cours.

Plus généralement, de telles piscines temporaires existent déjà depuis de nombreuses années dans d'autres pays, notamment en France. La plupart sont des bassins d'appoint pour les grandes compétitions internationales de natation ou pour les Jeux olympiques.

L'eau, monsieur Maingain, est ma hantise. Quand on m'a parlé de ces piscines « temporaires », j'ai directement pensé à la salmonelle. Une seule contamination, et ces bassins ne seront plus jamais utilisés. Les fabricants de piscines temporaires nous assurent que nous disposerons d'un équipement technique conforme aux réglementations sur la qualité et la température de l'eau. La qualité de l'eau serait donc identique à celle des piscines construites de manière traditionnelle.

Où et comment seront agencés les vestiaires ? Les fabricants de piscines temporaires proposent des concepts clé sur porte, incluant donc la mise à disposition de vestiaires et d'installations sanitaires. Des vestiaires seront évidemment nécessaires.

Comment seront chauffés l'eau et les lieux ? Le choix de l'énergie et des équipements techniques nécessaires - pour satisfaire aux normes en matière de température d'eau dans les bassins et pour offrir de l'eau chaude dans les

douches - dépendra de l'option prise, à savoir « inox » ou « matériau durable ». La question est en cours d'examen.

Quant aux déficits, que j'assume entièrement, je rappelle que l'offre de bassins de natation participe du service public.

Les investissements en attente de budget dans les infrastructures actuelles sont les suivants :

- travaux en cours à Laeken et budgétisés depuis 2012 : plus de 4 millions € ;
- travaux de sécurité en cours à Neder-over-Heembeek, budgétisés en 2013 : 2 millions € ;
- travaux à réaliser à la piscine du centre : en cours de budgétisation.

Il ne s'agit donc pas, je le répète, de piscines à ciel ouvert. Et la priorité sera accordée aux Bruxellois. Les écoles et les clubs ne les fréquenteront pas sauf, à la limite, le matin. L'une de ces piscines pourrait d'ailleurs être installée le long du canal.

Concernant le basket, j'estime effectivement que la salle de Neder-over-Heembeek, actuellement réservée au Basic-Fit, est inadéquate pour un club qui évolue en première division. Je cherche donc un autre endroit depuis le début de mon mandat et je pense l'avoir trouvé. Nous recevrons bientôt le projet, déjà inscrit au budget, visant à couvrir le court central du Primerose et à construire une salle qui pourrait convenir à un club de basket - ou de volley - de première division, voire à un club de handball.

Et je n'abandonne pas le tennis. En effet, une fois le court central couvert, nous pourrions - une étude de stabilité est en cours - installer un court de tennis à hauteur de la voirie, ainsi que des gradins temporaires en cas de compétition. Et ce sera le point final apporté au Parc des sports, auquel vous avez fait allusion.

Que deviendra la salle actuelle ? Je vous soumettrai prochainement un projet relatif au mini-foot, qui sera bientôt hébergé dans de nouveaux locaux à Bruxelles-Ville. La salle de Neder-over-Heembeek pourra, quant à elle, accueillir tous les sports de combat, qui manquent cruellement de locaux. Je

pense aussi au sport féminin : handball, volley-ball et autres. Nous pourrions peut-être y accueillir un deuxième club de basket, également confronté à des problèmes d'infrastructures.

J'ai déjà défini plusieurs fois ma politique sportive.

Tout d'abord, je veux faire en sorte que tous les gamins de Bruxelles puissent pratiquer un sport, quels que soient leur origine et leurs moyens financiers.

J'entends leur ouvrir tous les sports possibles. Je vous soumettrai bientôt un projet concernant le golf.

Ensuite, je veux faire en sorte que les salles soient de plus en plus dédiées à des activités sportives : sports de combat, sports collectifs, clubs de division nationale.

Enfin, la politique sportive demande des investissements. Le Collège m'a permis d'agir en ce sens. Toute personne habitant à Bruxelles - enfant comme adulte - doit pouvoir faire du sport.

**M. Maingain**.- Nous attendrons donc votre projet de piscines. Toutefois, la construction de bassins « low cost » offrant les mêmes infrastructures que les « vraies » piscines soulève évidemment des interrogations quant à la qualité du service offert. Ensuite, il faudra être attentif à leur coût de fonctionnement et à leur déficit chronique, que la Ville devra assumer.

Pour ce qui est du tennis, je rappelle la raison d'être des gradins : pouvoir accueillir un grand tournoi international, important pour la visibilité de Bruxelles, même s'il ne suscite pas de grand engouement pour le moment. Vous annoncez un projet à hauteur de voirie. Y remettrez-vous les mêmes gradins pour permettre l'organisation de tournois ? En attendant, vous condamnez le tournoi actuel, pourtant essentiel.

**M. Courtois**, échevin.- Il n'existe plus. Je ne reçois plus de demandes. Il ne fait plus partie du calendrier officiel.

**M. Maingain**.- C'est bien dommage.

**M. François**.- J'ai failli me noyer dans la réponse de M. Courtois, mais je n'ai pas obtenu d'éclaircissements sur les horaires élargis. Cette question vous tenait à cœur et elle a d'ailleurs été abordée au sein de l'asbl Les Bains de Bruxelles. Elle a également un impact budgétaire, notamment en termes de personnel. Où en est votre réflexion à cet égard ? Le Bruxellois moyen travaille en journée, il ne peut faire du sport qu'en fin d'après-midi, voire en soirée, et il trouve parfois porte close.

**M. Courtois**, échevin.- Lors de l'échange d'idées que vous évoquez, l'idée d'une ouverture jusqu'à minuit a été lancée. Nous tenterons d'ouvrir au moins une piscine jusqu'à 22 heures 30, ce qui est déjà compliqué...

---